

ACADÉMIE DE POITIERS

**CONTRIBUTION
DE LA DIRECTION DES ENTREPRISES AUX
POLITIQUES MONÉTAIRES ET PRUDENTIELLES**

- 
1. Les missions de la Direction des Entreprises
 - Stratégie monétaire
 - Stabilité financière
 2. Les missions du Service Central des Risques
 - La collecte des encours de crédit
 - ANACREDIT

La cotation Banque de France : A quelles fins ?

Elle contribue aux trois objectifs stratégiques de la Banque :

- **Stratégie monétaire**
- **Stabilité financière**
- *Service à l'économie*

➤ L'objectif :

augmenter le volume actifs utilisables en garantie dans le cadre du refinancement en intégrant des créances privées « de qualité » (cotes éligibles : > 4) pour faciliter le financement de l'économie.

Dans un cadre réglementaire strict :

Statut d'ICAS (In House Credit Risk Assessment) : système de notation de Banque centrale

La Banque de France est reconnue ICAS en application de la documentation Générale régissant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. La cotation des entreprises de la Banque de France est utilisée pour évaluer la qualité de la signature des créances apportées en garantie dans les opérations de refinancement monétaire et pour le refinancement des prêts bancaires dans le cadre de l'ECAF (Eurosystem Credit Assessment Framework).

Les autres ICAS sont les systèmes d'évaluation des Banques Centrales d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de Belgique, d'Italie, du Portugal, de Slovénie.

La qualité de la cotation est vérifiée chaque année par vérification du taux de défaut par cran.

➤ Études sur les comportements financiers et les canaux de transmission de la politique monétaire (crédit, taux d'intérêt, etc...)

- La Banque de France est un **Organisme Externe d'Évaluation du Crédit (OEEC)**. La Banque de France a été reconnue OEEC le 19 juin 2007 par la Commission Bancaire (devenue ACPR) pour son activité de « cotation des entreprises », ce qui permet aux établissements de crédit de s'appuyer sur son expertise pour calculer leurs besoins en fonds propres réglementaires. La reconnaissance en tant qu'OEEC est conditionnée au respect de critères de performance, sous la forme d'une vérification annuelle des taux de défauts cibles. Les évaluations de crédit des OEEC doivent notamment respecter les critères suivants :
 - l'objectivité de la méthode de notation et des résultats
 - l'indépendance du processus de production de la notation
 - l'examen régulier des notes - la transparence et la publicité de la méthodologie
 - l'acceptation par le marché, c'est-à-dire que les évaluations de crédit d'un OEEC sont perçues comme crédibles et fiables par leurs utilisateurs.
 - La reconnaissance de la Banque de France en tant qu'OEEC est également conditionnée au respect de critères de performance. Ces performances sont diffusées en toute transparence.

Approche standard : correspondance entre les échelons de qualité de crédit et la cotation BDF

Échelon	Cotation BDF	Catégorie de pondération
1	3++	20 %
2	3+ à 3	50%
3	4+	100%
4	4 à 5+	100%
5	5 à 6	150%
6	7 à 9	150%

LA COLLECTE DES ENCOURS DE CRÉDIT

Mission historique (création de la centrale des Risques en 1945).

Collecte des crédits accordés aux personnes morales des :

- établissements de crédit et sociétés de financement (410),
- plateformes de crowdfunding (11),
- entreprises d'assurance, Mutuelles, Institutions de prévoyance et SGP (41).
- et des garanties accordées par les assureurs crédit (ainsi que les sinistres déclarés) (6) .

Collecte avec application d'un seuil de 25 K€ et répartition des encours par rubriques (LT, CT, Bail, Titrisation...).

	encours	nb bénéficiaires
EC + SF	2600	2 000 000
IFP	0,15	1 200
OA+ SGP	33	20 000

encours en milliards €

Utilisation des encours de crédit :

- Input pour la cotation
- Études sur les comportements financiers (HCSF) et les canaux de transmission de la politique monétaire (crédit, taux d'intérêt, etc...)
- par les contrôleurs de l'ACPR,



Approbation d'un règlement européen par le Conseil des Gouverneurs de la BCE le 18 mai 2016 :

https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/celex_32016r0867_fr_txt.pdf

Projet ambitieux qui repose sur la collecte

- à partir de septembre 2018,
- prêt par prêt,
- d'une centaine d'attributs (contre une trentaine actuellement)

donnant ainsi une connaissance extrêmement précise des conditions de financement des sociétés non financières et des échanges interbancaires.

Ces informations seront utiles à :

- l'analyse et à la conduite de la politique monétaire,
- l'analyse des risques,
- la surveillance de la stabilité financière,
- la recherche macro-prudentielle.

Un objectif à long terme : harmoniser les obligations de déclaration et d'alléger les reportings spécifiques (BSI, MIR, ...).

1. Counterparty reference data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de la contrepartie
Identifiant de l'entité juridique (LEI)
Identifiant national
Identifiant de l'entreprise du siège social
Identifiant de l'entreprise mère immédiate
Identifiant de l'entreprise mère ultime
Nom
Adresse: rue
Adresse: ville/localité
Adresse: département/division administrative
Adresse: code postal
Adresse: pays
Forme juridique
Secteur institutionnel
Activité économique
État d'avancement des procédures judiciaires
Date d'ouverture de la procédure judiciaire
Taille de l'entreprise
Date de la taille de l'entreprise
Nombre de salariés
Total du bilan
Chiffre d'affaires annuel
Référentiel comptable 1

2. Instrument data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Type d'instrument
Type d'amortissement
Monnaie
Instrument fiduciaire
Date de création
Date de fin du différé d'amortissement
Taux plafond
Taux plancher
Fréquence de révision du taux d'intérêt
Écart/marge de taux d'intérêt
Type de taux d'intérêt
Date d'échéance finale légale
Montant de l'engagement à la création
Fréquence de paiement
Prêt pour financement de projets
Finalité
Recours
Taux de référence
Date de règlement
Créance subordonnée
Identifiant du contrat syndiqué
Droits de remboursement
Modifications de la juste valeur dues à des variations du risque de crédit avant l'achat

3. Financial data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Taux d'intérêt
Prochaine date de révision du taux d'intérêt
État de défaut de l'instrument
Date de l'état de défaut de l'instrument
Montant transféré
Arriérés de l'instrument
Date d'échéance de l'instrument
Type de titrisation
Montant nominal de l'encours
Intérêts courus
Montant de hors-bilan

4. Counterparty instrument data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant de la contrepartie
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Fonction de la contrepartie

5. Joint liabilities data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé

Identifiant de la contrepartie
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Montant de la responsabilité solidaire



LE PROJET ANACREDIT

LES ATTRIBUTS PAR TABLE : 6 A 10

6. Accounting data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Classification comptable des instruments
Comptabilisation au bilan

Sorties du bilan cumulées
Montant cumulé des dépréciations
Type de dépréciation
Méthode d'évaluation des dépréciations
Sources de la charge
Variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit
État de performance de l'instrument
Date de l'état de performance de l'instrument
Dotations liées à des expositions de hors-bilan
État des mesures de délai de grâce et de renégociation
Date de l'état des mesures de délai de grâce et de renégociation
Montant cumulé des recouvrements depuis le défaut
Portefeuille prudentiel
Valeur comptable

7. Protection received data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant de la protection
Identifiant du fournisseur de protection
Type de protection
Valeur de la protection

Type de valeur de la protection
Méthode d'évaluation de la protection
Lieu des sûretés immobilières
Date de la valeur de la protection
Date d'échéance de la protection

Valeur de la protection initiale
Date de la valeur de la protection initiale

8. Instrument-protection received data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant du contrat
Identifiant de l'instrument
Identifiant de la protection
Valeur attribuée à la protection
Créances prioritaires de tiers à l'encontre de la protection

9. Counter-party risk data

Identifiant de l'agent déclarant

Identifiant de l'agent observé
Identifiant de la contrepartie
Probabilité de défaut

10. Counterparty default data

Identifiant de l'agent déclarant
Identifiant de l'agent observé
Identifiant de la contrepartie
État de défaut de la contrepartie
Date de l'état de défaut de la contrepartie